

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « hesam Université ».

Vu la délibération du Conseil d'administration du 2 février 2016 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers, Jean-Luc DELPEUCH;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 11 mai 2016 portant élection des Vice-présidents de la Communauté d'universités et établissements Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers.

ARRETE 2016/013 du 13 septembre 2016 portant délégation de signature du Président de la Communauté d'universités et établissements heSam Université

Article 1 :

Monsieur Philippe DEDIEU, Vice-président en charge du Numérique, du libre accès et de la documentation de la Communauté d'universités et établissements heSam Université dispose, dans la limite de ses attributions, d'une délégation de signature du Président pour l'ensemble des actes d'engagement auprès du GIP FUN-MOOC. Cette délégation de signature ne permet à Philippe DEDIEU d'engager financièrement la COMUE.

Article 2 :

Cette délégation de signature est liée expressément à la charge de Vice-président du Numérique et trouvera son terme par arrêté du Président.

Article 3 :

Le Délégué Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Visa pour acceptation



Philippe DEDIEU



Jean-Luc DELPEUCH